



M. Guillaume PEPY
Président du Directoire de SNCF

M. Benjamin RAIGNEAU
Directeur des Ressources Humaines
du Groupe Public Ferroviaire SNCF

2, place aux Etoiles
93633 LA PLAINE ST DENIS Cedex

A St Denis, le Vendredi 09 Mars 2018,

Objet : Préavis de Grève.

Messieurs,

À la suite de la DCI du 22 Février 2018 et de la Réunion de Concertation du 26 Février 2018 qui n'ont apporté aucune réponse satisfaisante aux revendications exprimées par SUD-Rail, conformément à l'article L.2512-2 du Code du Travail, **la Fédération SUD-Rail dépose un préavis de grève qui débutera le Mercredi 21 Mars 2018 à 20h00 et prendra fin le Vendredi 23 Mars 2018 à 08h00.**

Ce préavis couvre l'ensemble des salariés du Groupe Public Ferroviaire.
Le préavis couvre également tous ceux susceptibles de les remplacer pendant la période de grève.

Dans la continuité de la Démarche de Concertation Immédiate,
Ce préavis est motivé par :

- ❖ *Des mesures permettant l'égalité d'accès à tous les métiers.*
- ❖ *La mise en œuvre de mesures spécifiques permettant une véritable prise en compte de la parentalité dans le parcours professionnel et visant à réduire les écarts de salaire.*
- ❖ *La mise en œuvre d'un plan d'actions sur les stéréotypes.*
- ❖ *Le traitement rapide de tous les cas de discrimination et de harcèlement subit par des femmes, avec de véritables mesures de sécurisation.*
- ❖ *Des clauses contractuelles sur l'égalité avec les entreprises sous-traitantes (le nettoyage par exemple).*
- ❖ *A revoir les critères de pénibilités permettant de prendre en compte les contraintes des métiers le taux de féminisation le plus élevé.*

Comme il est prévu par nos textes réglementaires, nous souhaitons être reçus dans le cadre de ce préavis et nous restons à votre entière disposition pour négocier pendant l'ensemble de la durée du préavis.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

P/ la Fédération SUD-Rail :

M. Patrick TRIBOULIN

TRIBOULIN Patrick